



Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

et

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2015

Ordre du jour :

1. Etat d'avancement des travaux du projet du stade national de football
2. Uniquement pour les membres de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 16 juin 2015

*

Présents : M. Marc Angel remplaçant M. Georges Engel, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Alexander Krieps, Mme Josée Lorsché, M. Edy Mertens remplaçant M. Gilles Baum, M. Laurent Mosar remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, membres de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

M. Claude Adam remplaçant M. Henri Kox, Mme Diane Adehm remplaçant M. Marc Lies, M. André Bauler remplaçant M. Gusty Graas, M. Yves Cruchten, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, Mme Josée Lorsché, M. Gilles Roth remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marco Schank, M. Serge Wilmes, membres de la Commission du Développement durable

M. Romain Schneider, Ministre des Sports
M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Marc Mathekowitsch, M. Manuel Costa, Ministère des Sports
M. Guy Besch, M. Georges Simon, Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Tania Braas, Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Georges Engel, M. Serge Urbany, membres de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, M. Emile Eicher, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Henri Kox, M. Marc Lies, M. Roger Negri, M. David Wagner, membres de la Commission du Développement durable

*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports,
Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission du Développement durable

*

1. Etat d'avancement des travaux du projet du stade national de football

Après quelques mots de bienvenue de la part de Mme la Présidente de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports, M. le ministre des Sports explique que la raison pour laquelle la réunion jointe de ce jour a été convoquée à court terme réside dans le fait que le ministère des Sports et le ministère du Développement durable et des Infrastructures ont souhaité informer prioritairement la Chambre des Députés sur l'état d'avancement des travaux du projet du stade national de football et de rugby. Une conférence de presse aura en effet lieu à l'issue de cette réunion.

Suite à cette intervention, M. le ministre du Développement durable et des Infrastructures procède à la présentation du pôle d'échange Cloche d'Or à l'aide d'un document *PowerPoint* annexé au présent procès-verbal. Pour les détails, il est renvoyé à l'annexe 1.

En plus des informations fournies par ce document, il y a lieu de retenir les précisions résumées ci-dessous.

- En relation avec la diapositive 3, il est exposé que l'aménagement du réseau routier du Ban de Gasperich (Boulevard de Kockelscheuer et Boulevard Raiffeisen), aménagement qui se fera en trois phases (lots 1 à 3), est nécessaire afin de garantir l'accès au pôle d'échange Cloche d'Or.
- Les constructions du lot 1 viennent d'être commencées. Quant au lot 2, il est en voie de finalisation. Des appels d'offres seront lancés cet automne pour la réalisation du lot 3, dont les travaux devraient commencer début ou mi-2016 (cf. diapositive 4).
- La diapositive 5 affiche en gris le réseau routier, tel qu'il se présente à l'heure actuelle, et en orange la déviation provisoire du CR186 nécessaire pour la construction du stade.
- Ce qui est relevé en rouge à la diapositive 6 a une priorité absolue puisque ces travaux constituent la condition préalable pour que le stade puisse être réalisé.
- La diapositive 9 démontre que deux scénarios ont été développés : le scénario « P&R matin » et « P&R avant match », d'une part, et le scénario « P&R soir » et « P&R après match », d'autre part.

A noter que l'idée d'une connexion quelconque entre le stade et le P&R d'une capacité de 2.000 emplacements a été laissée tomber car trop dispendieuse. Etant donné qu'en cas d'un match, la voie médiane sera fermée pour le trafic individuel motorisé (cf. diapositive 13), une connexion ne s'avère de toute façon pas nécessaire.

A la suite de cet exposé, M. le ministre des Sports procède à la présentation du projet du nouveau stade national de football et de rugby à l'aide d'un document *PowerPoint* annexé au présent procès-verbal. Pour les détails, il est renvoyé à l'annexe 2.

En plus des informations fournies par ce document, il y a lieu de retenir les précisions résumées ci-dessous.

- A noter que le titre du document *PowerPoint* « Nouveau stade national de football et rugby » ne constitue pas le titre définitif du projet. La dénomination du nouveau stade est encore sujette à discussion.
- La diapositive 2 affiche le plan de situation du nouveau stade, dont l'architecture est conçue de manière à s'intégrer dans le paysage environnant. Il est souligné que le concept de l'éclairage est particulier et que les projecteurs du stade seront réglés de façon à ce qu'ils ne perturbent pas l'autoroute A6.
- Le nouveau stade, qui pourra accueillir 9.595 spectateurs (tribunes standard pour 8.900 personnes) et qui n'abritera ni piste d'athlétisme ni terrains d'entraînement, répond aux normes FIFA/UEFA et IRB (International Rugby Board).

Il comportera entre autres un *business club*, une loge d'honneur VIP pouvant accueillir 500 personnes et un parking souterrain VIP.

Les dimensions du terrain sont de 105 mètres de long et de 68 mètres de large pour le football et de 123 mètres de long et de 75 mètres de large pour le rugby.

- Bien que le coût total de 58,1 millions d'euros dépasse le coût envisagé de 43 millions d'euros, il est souligné que les constructions sont limitées au seul nécessaire selon les exécutions et choix architecturaux en dehors de tout luxe coûteux. Néanmoins, il ne faut pas oublier que les prix du marché luxembourgeois sont applicables.
- L'avant-projet définitif sera présenté fin janvier 2016 aux membres de la Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports et de la Commission du Développement durable dans le cadre d'une réunion jointe.
- Il est souligné que l'organisation de concerts sera possible dans le futur stade. A noter toutefois que l'organisation d'événements non sportifs ne constitue pas l'objectif principal du projet de construction du nouveau stade et que le terrain de jeux restera inaccessible aux visiteurs d'un concert afin d'éviter le dépassement de 10.000 personnes impliquant le respect d'autres mesures de sécurité.

Une possibilité permettant d'optimiser la gestion du stade en dehors des événements sportifs consiste à mettre les locaux se trouvant au premier étage à disposition pour l'organisation d'événements privés, tels que des fêtes d'entreprise.

Les membres des deux commissions parlementaires procèdent ensuite à un échange de vues, duquel il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Suite à un questionnement afférent, M. le ministre des Sports souligne que le volet énergétique est pris en compte par le maître d'ouvrage, à savoir la Ville de Luxembourg. Les bureaux d'architectes et d'études sont commissionnés à proposer des solutions optimales en la matière.
- Concernant la régularité des événements sportifs organisés dans le nouveau stade, M. le ministre des Sports informe les membres des deux commissions parlementaires que les matches de football constitueront la majeure partie des 25 événements sportifs (matches de football et de rugby) qui s'y dérouleront chaque année.
- Quant à la question de savoir si le nouveau stade pourra être aménagé à moyen ou à long terme afin de pouvoir accueillir des spectateurs supplémentaires, M. le ministre des Sports répond par la négative. Il explique que deux critères ont été pris en compte dans la conception du nouveau stade : d'une part, le fait que dans le passé, le stade Josy Barthel était rarement totalement rempli (environ 7.000 spectateurs y étaient présents pour des matches de grande importance) et, d'autre part, le fait qu'il fallait prévoir de l'espace pour respecter le nombre de places couvertes pour les stades UEFA.

Il est souligné que les normes UEFA (englobant le volet sécurité) ne changeront pas dans les années à venir, de sorte que pendant les prochaines décennies, des aménagements du nouveau stade ne devraient pas s'avérer nécessaires.

- Pour ce qui est du financement du nouveau stade, il est rappelé qu'il s'agit d'un projet à intérêt national, de sorte que le taux de subventionnement s'élève à soixante-dix pour cent. Les soixante-sept pour cent s'expliquent par la prise en charge par la Ville de Luxembourg de trente-trois pour cent comme elle y implantera d'autres infrastructures, telles que le Service des Sports.

Les 38.932.782 euros seront subventionnés moyennant le dixième programme quinquennal d'équipement sportif qui comporte une enveloppe de 100 millions d'euros. M. le ministre des Sports fait remarquer que la pratique démontre que deux ou trois projets inscrits sur les listes de projets à subventionner dans le cadre des programmes quinquennaux d'équipement sportif sont laissés tomber par les communes, si bien que le dépassement de plus de huit millions d'euros (le coût a été estimé dans un premier temps à trente millions d'euros) pourra être récupéré par ce biais.

- Dans le cadre de la convention d'exploitation qui sera conclue entre la Ville de Luxembourg et l'Etat luxembourgeois, il sera mis en place une sorte de comité gérant les frais d'entretien pour lesquels des chiffres détaillés ne sont pas encore disponibles à ce stade du projet.
- En réponse à une remarque afférente, M. le ministre des Sports souligne que les délais envisagés sont, de l'avis des bureaux d'architectes et d'ingénierie, à considérer comme étant réalistes.
- Suite à un questionnement afférent, M. le ministre du Développement durable et des Infrastructures explique que le terrain de golf en soi ne pose pas problème. Cependant, il faudra mettre en place un dispositif de récupération des balles de golf afin d'éviter qu'elles n'atterrissent sur la route.

- Le volet écologique relève de la compétence de la ministre de l'Environnement. A souligner toutefois que conformément aux directives européennes, les aménagements des cours d'eau devront constituer une amélioration par rapport à la situation antérieure.
- En réponse à une remarque relative aux accès, M. le ministre du Développement durable et des Infrastructures explique que la période se situant entre l'achèvement du futur stade (fin 2018 – début 2019) et les années 2020 à 2021 sera plus délicate comme le tram, desservant le site et pouvant transporter 600 personnes, sera seulement opérationnel en 2020 ou 2021. Il faudra donc pendant ce temps emprunter le bus.

Les membres des deux commissions parlementaires sont informés que la capacité du P&R Sud sera augmentée de 800 emplacements et que d'autres P&R seront construits aux abords du stade.

L'orateur rappelle encore que le plan sectoriel « Transport » prévoit une extension de la ligne de tramway vers Leudelange (à l'horizon 2025/2030).

- A noter qu'en ce qui concerne l'aménagement du réseau routier du Ban de Gasperich, les coûts en relation directe avec la construction du nouveau stade sont ceux relatifs à la déviation provisoire du CR186.
- Concernant les imprévus (archéologiques, etc.), M. le ministre des Sports considère qu'il faut partir du principe qu'il n'en existe pas. Pour ce qui est du volet environnemental, il est souligné qu'il a été passé au peigne fin par l'administration environnementale, de sorte que des surprises à cet égard peuvent être exclues.

2. Uniquement pour les membres de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 16 juin 2015

Le projet de procès-verbal repris sous rubrique est approuvé.

Luxembourg, le 22 septembre 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Tania Braas

La Présidente de la Commission de la Santé,
de l'Egalité des chances et des Sports,
Cécile Hemmen

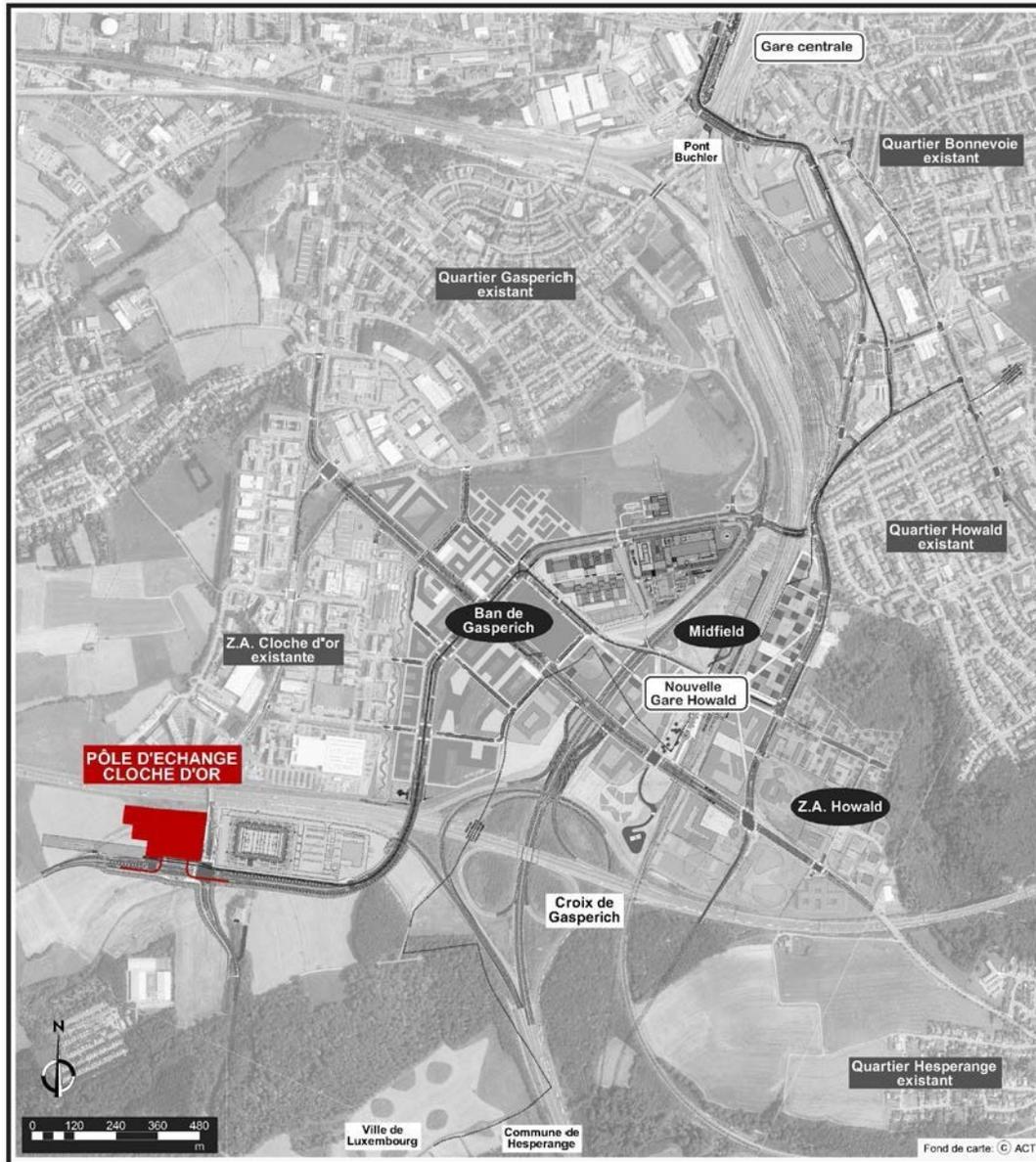
La Présidente de la Commission du
Développement durable,
Josée Lorsché

Annexes : 1. Présentation *PowerPoint* « Pôle d'échange Cloche d'or »
2. Présentation *PowerPoint* « Nouveau Stade national de football et rugby »



POLE D'ÉCHANGE CLOCHE D'OR

17.07.2015



SOURCE:

**Note de présentation succincte,
servant comme base pour une
première saisine de la Chambre
des Députés**

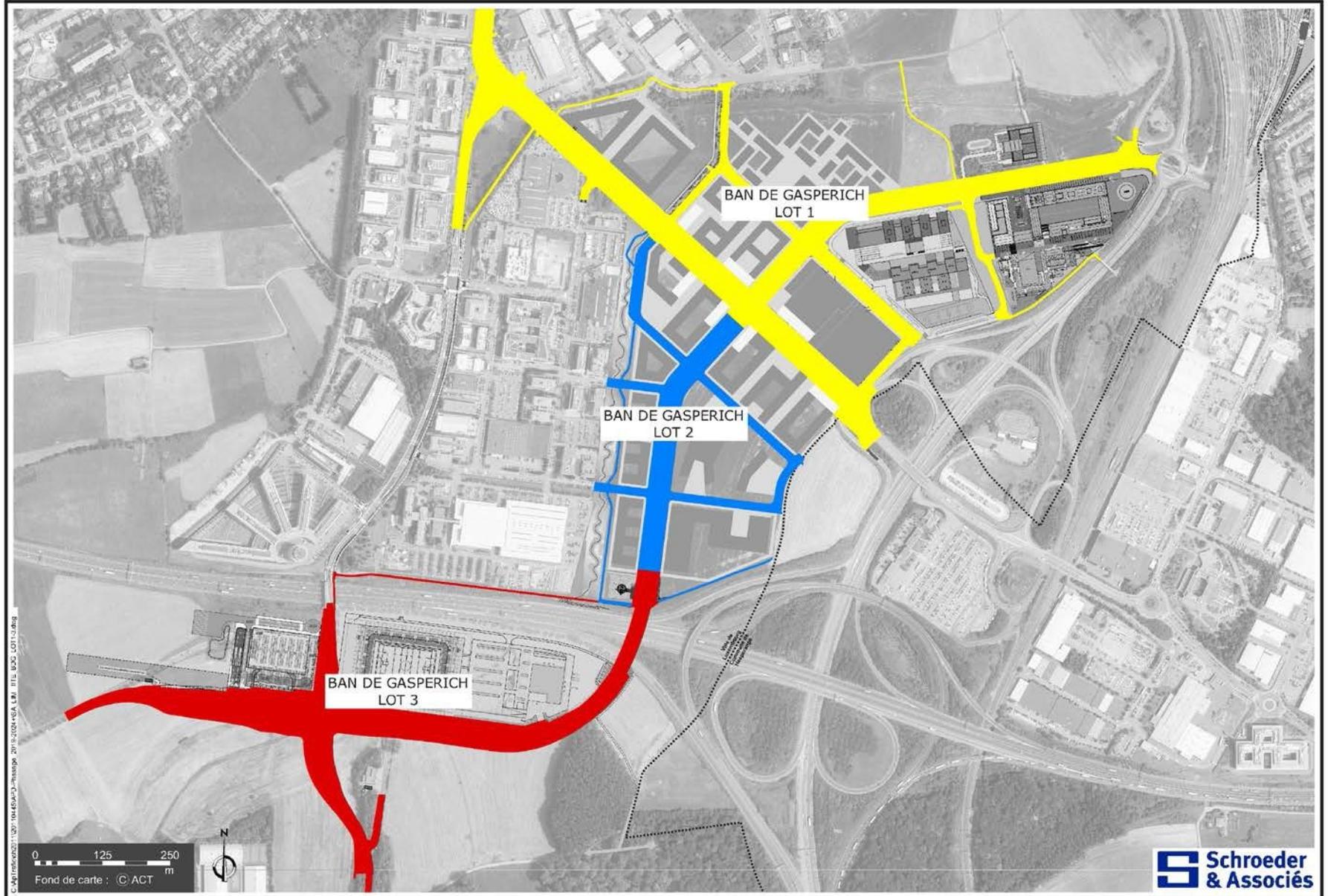
**[contexte : débat d'orientation sur
le financement des grands projets
d'infrastructures réalisés par
l'Etat]**

07 juillet 2015



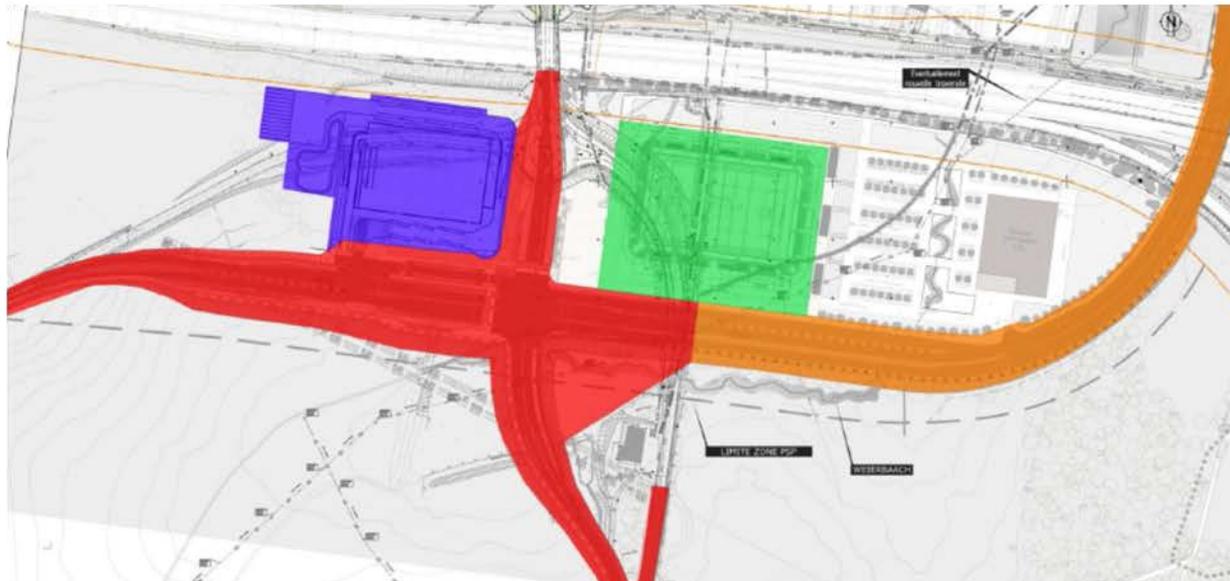
BAN DE GASPERICH LOT 1-3

Administration des ponts et chaussées





Lot 3.1. et oa17

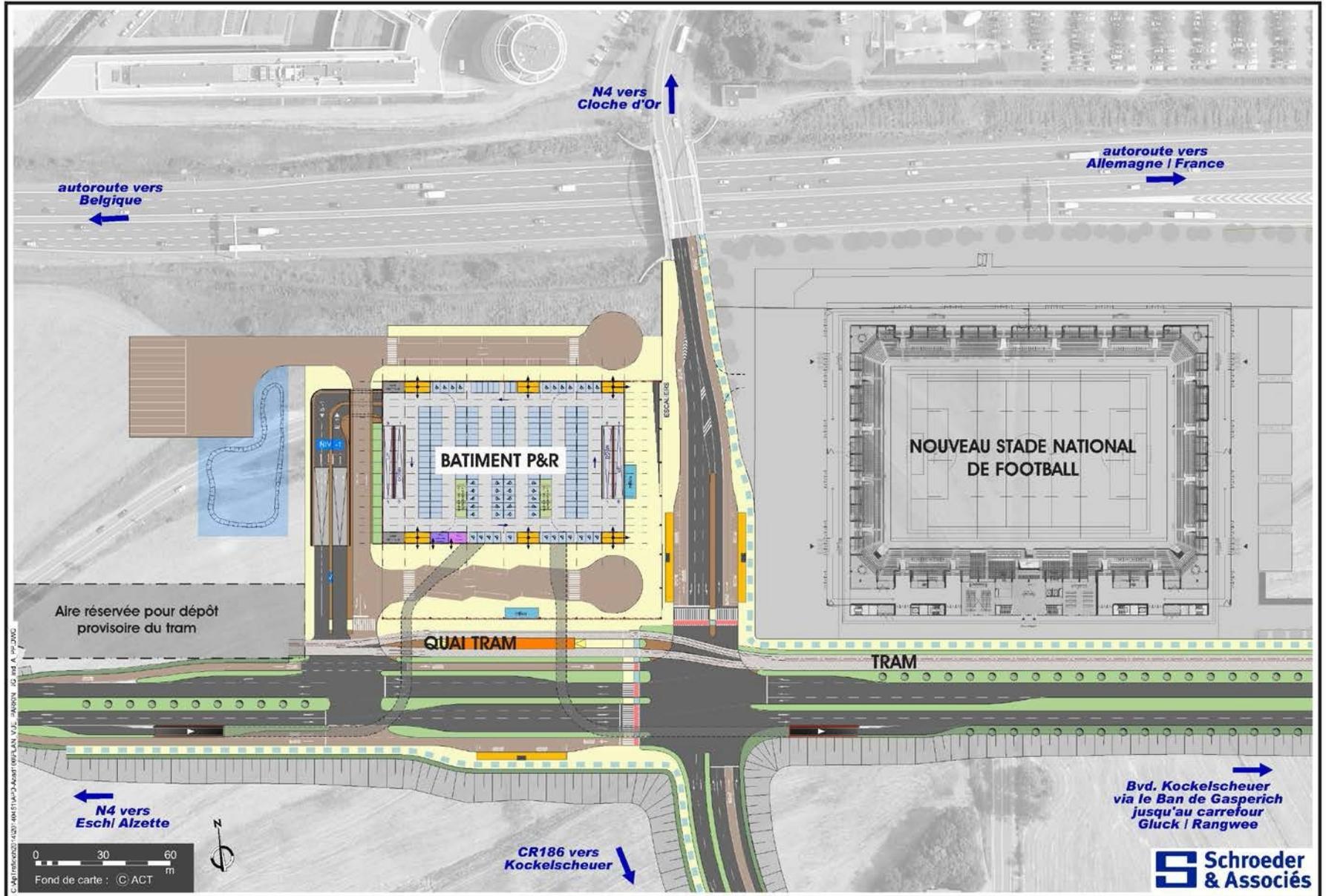


**Stade national -
Pôle d'échanges**



ZOOM PÔLE D'ÉCHANGE CLOCHE D'OR

Administration des ponts et chaussées



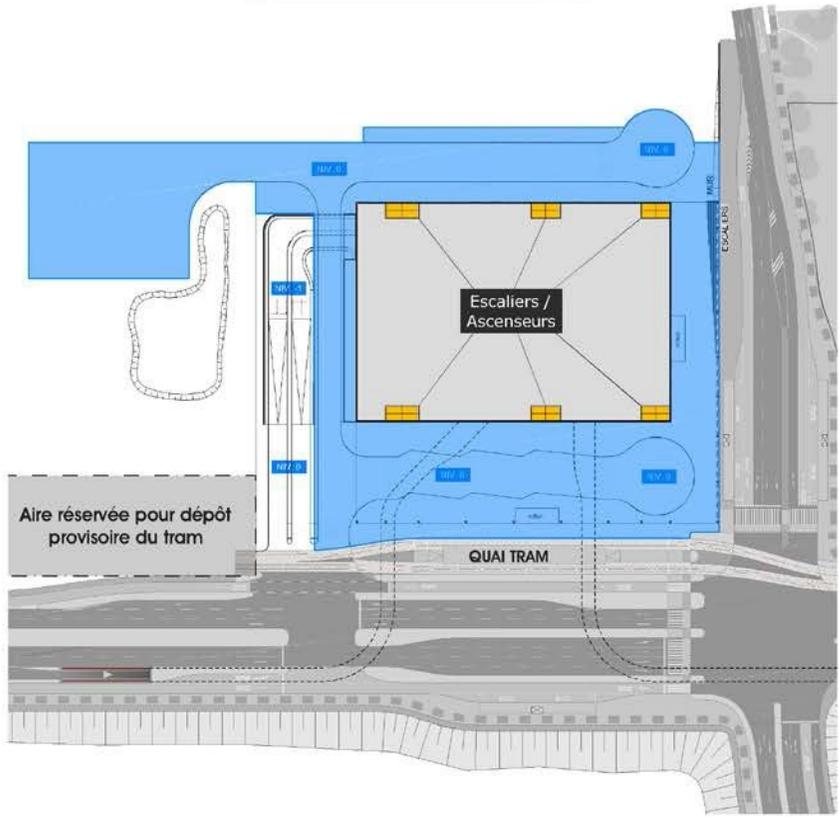
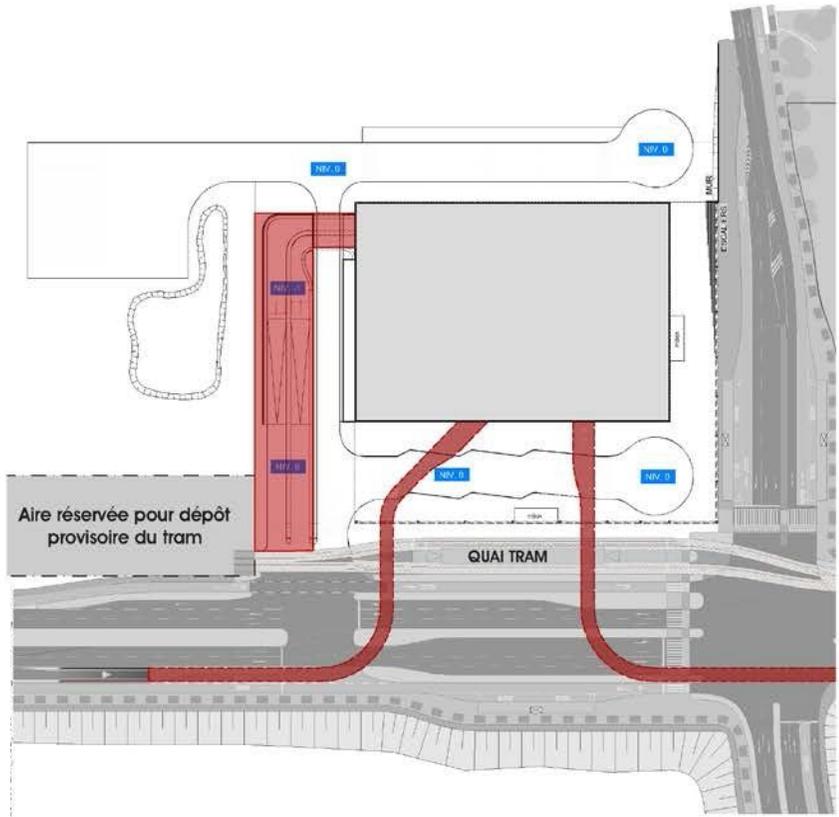


Philosophie de départ:

Principe d'aménagement des aires réservées au trafic individuel motorisé, à la mobilité douce et au transport en commun

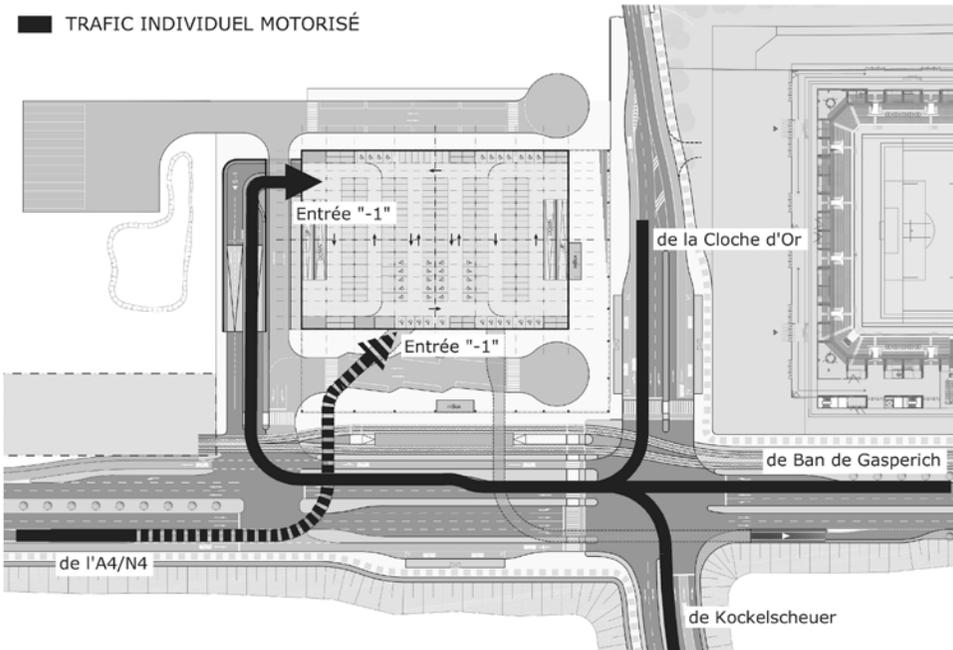
Trafic individuel motorisé

Mobilité douce /
Transport en commun





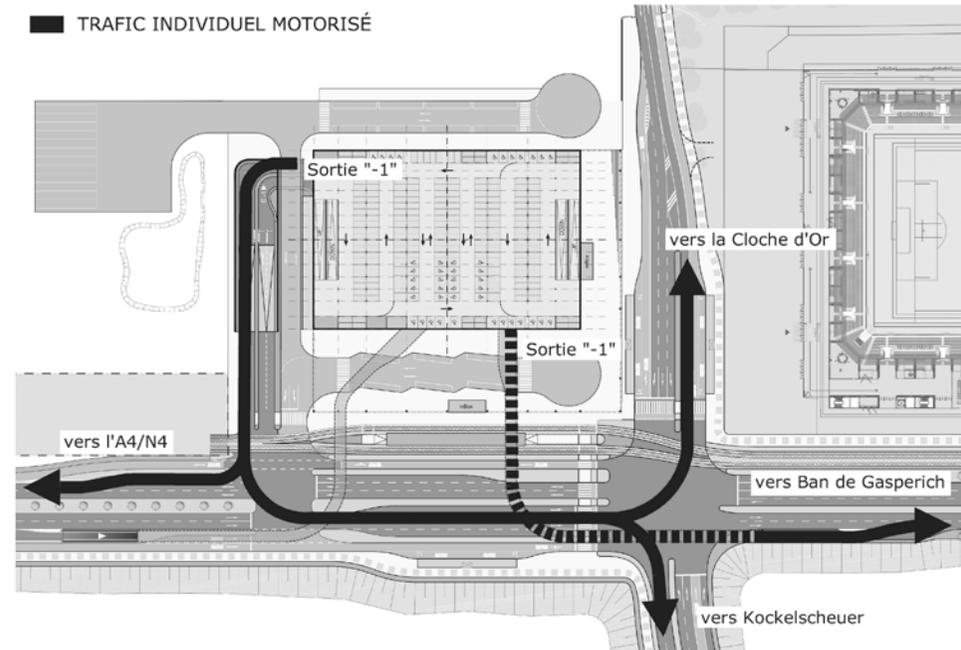
TRAFIC INDIVIDUEL MOTORISE



**Trafic individuel motorisé
entrant vers la Ville de Luxembourg**

Scénario

«P&R matin» et « P&R avant match »



**Trafic individuel motorisé
sortant de la Ville de Luxembourg**

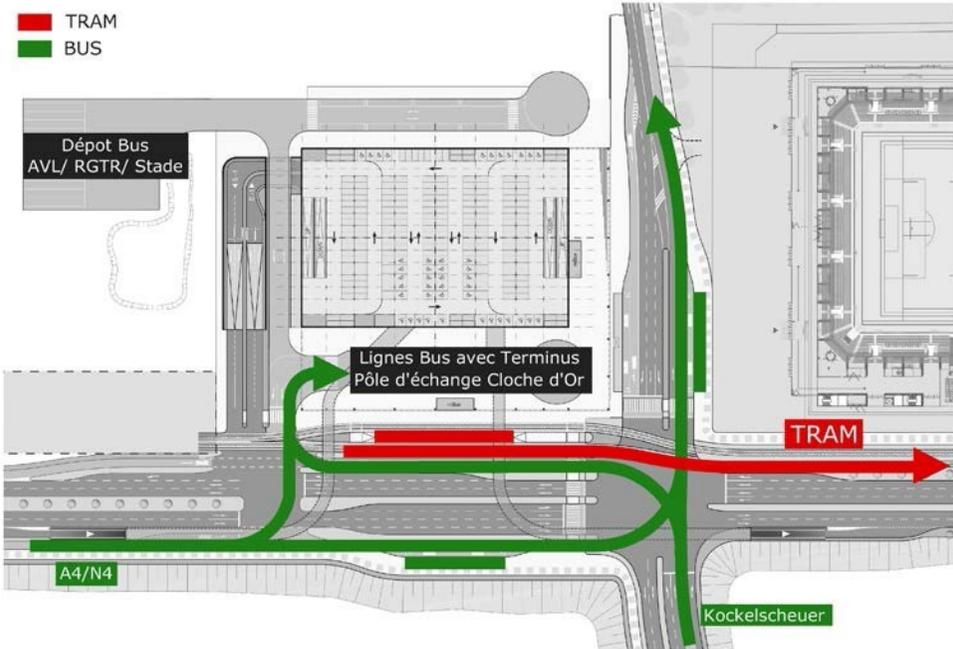
Scénario

«P&R soir» et « P&R après match »



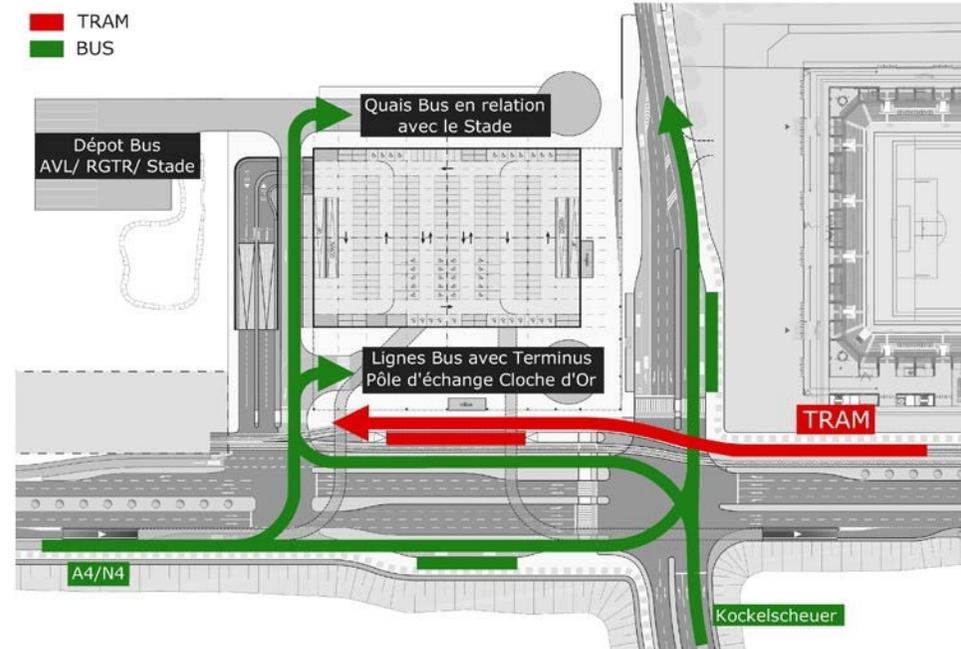
TRANSPORT EN COMMUN [BUS / TRAM]

Administration des ponts et chaussées



Transport en commun

Scénario
« P&R matin »



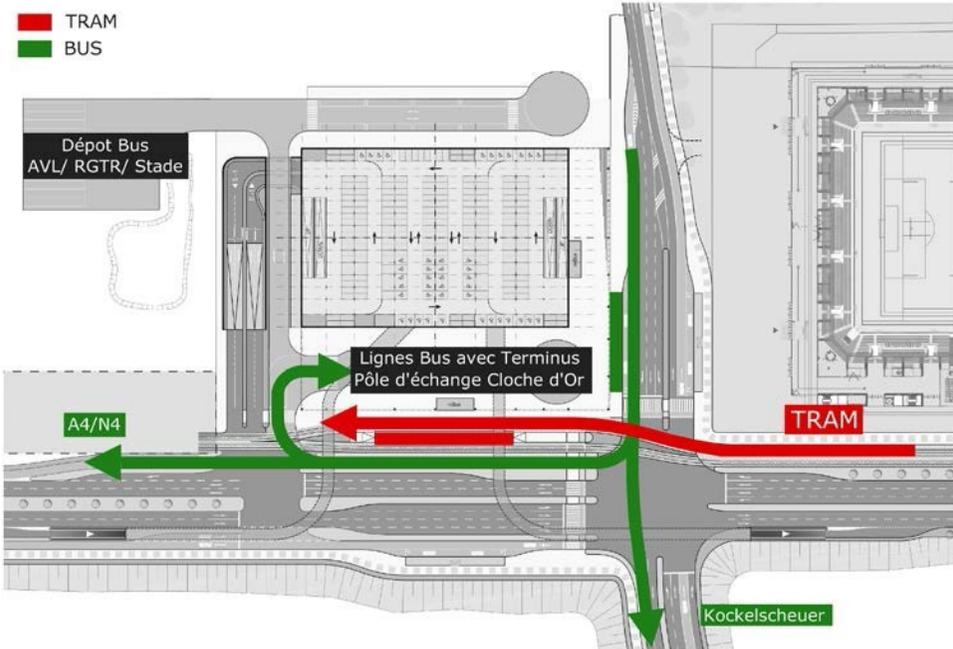
Transport en commun

Scénario
« Avant match »



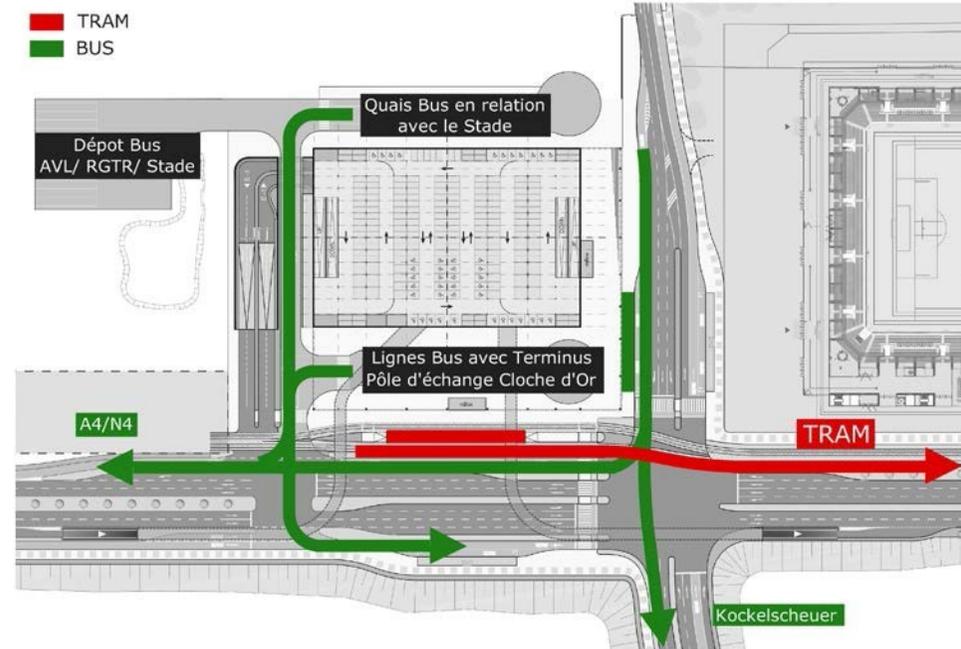
TRANSPORT EN COMMUN [BUS / TRAM]

Administration des ponts et chaussées



Transport en commun

Scénario
« P&R soir »



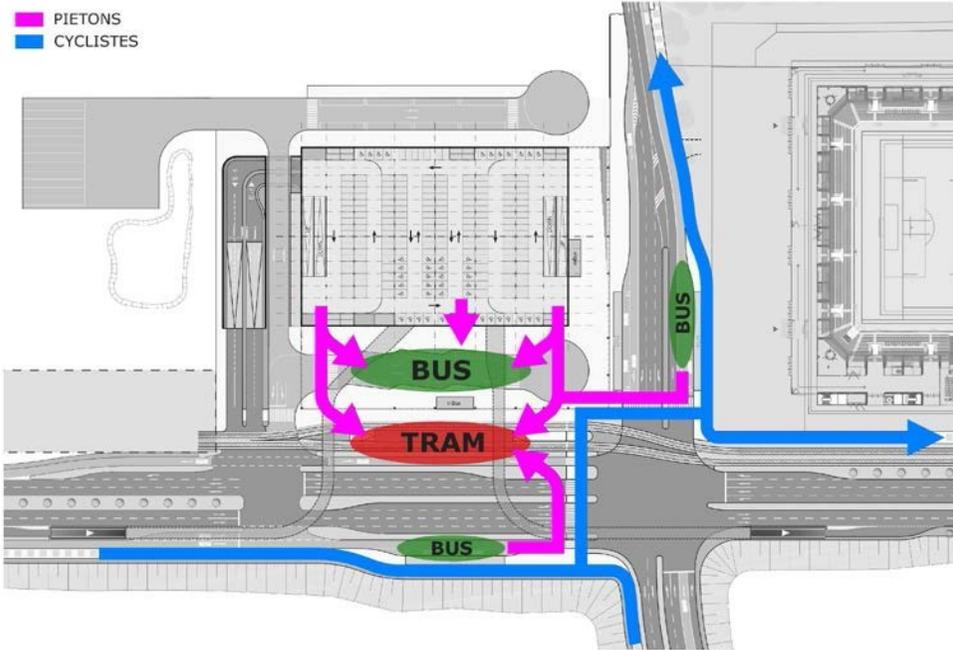
Transport en commun

Scénario
« Après match »



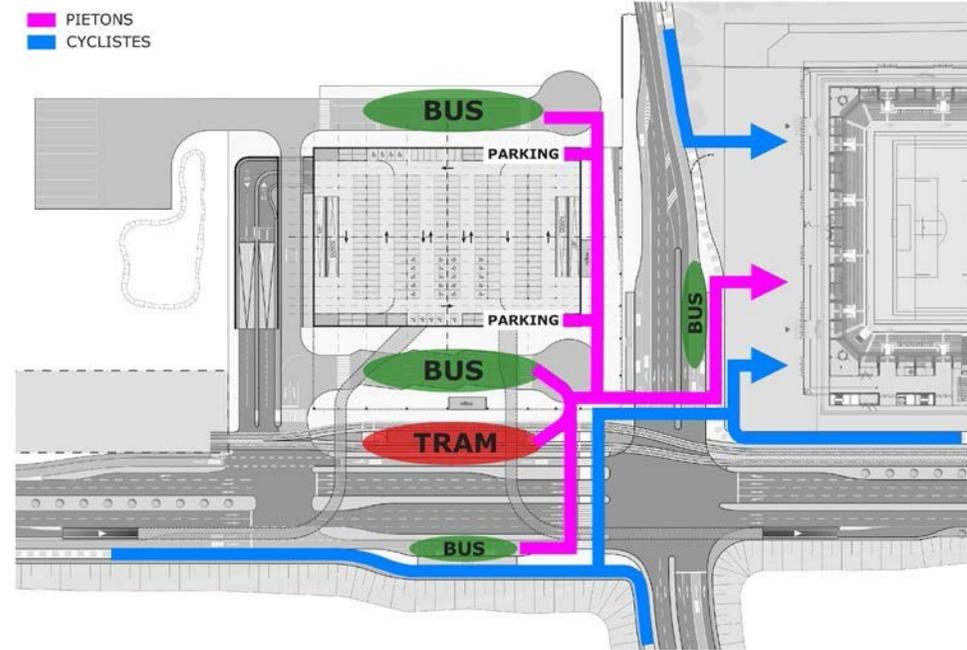
MOBILITE DOUCE [PIETONS / CYCLISTES]

Administration des ponts et chaussées



Mobilité douce

Scénario
« Matin »



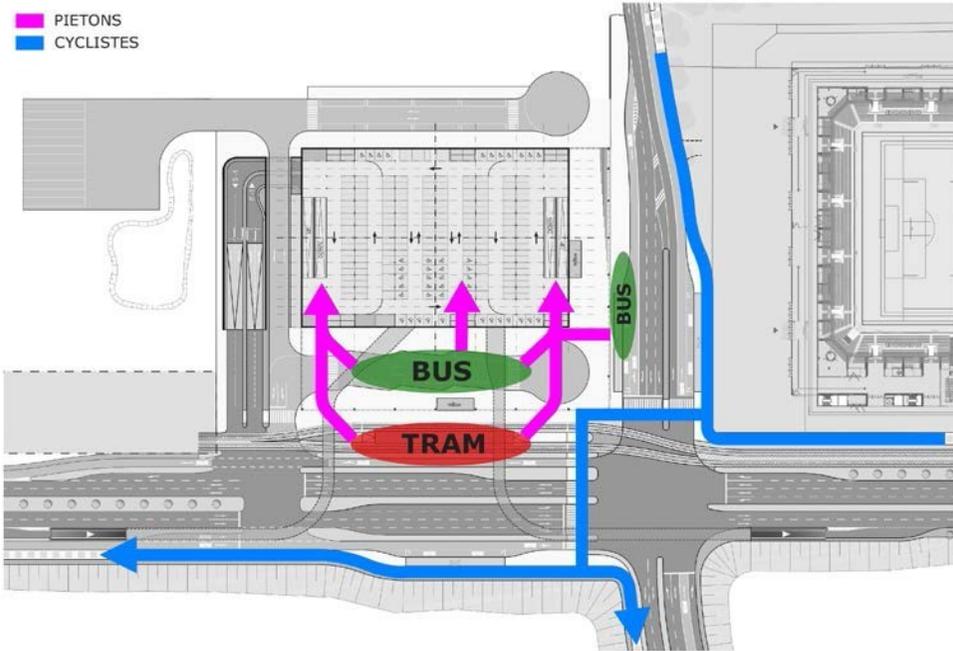
Mobilité douce

Scénario
« Avant match »



MOBILITE DOUCE [PIETONS / CYCLISTES]

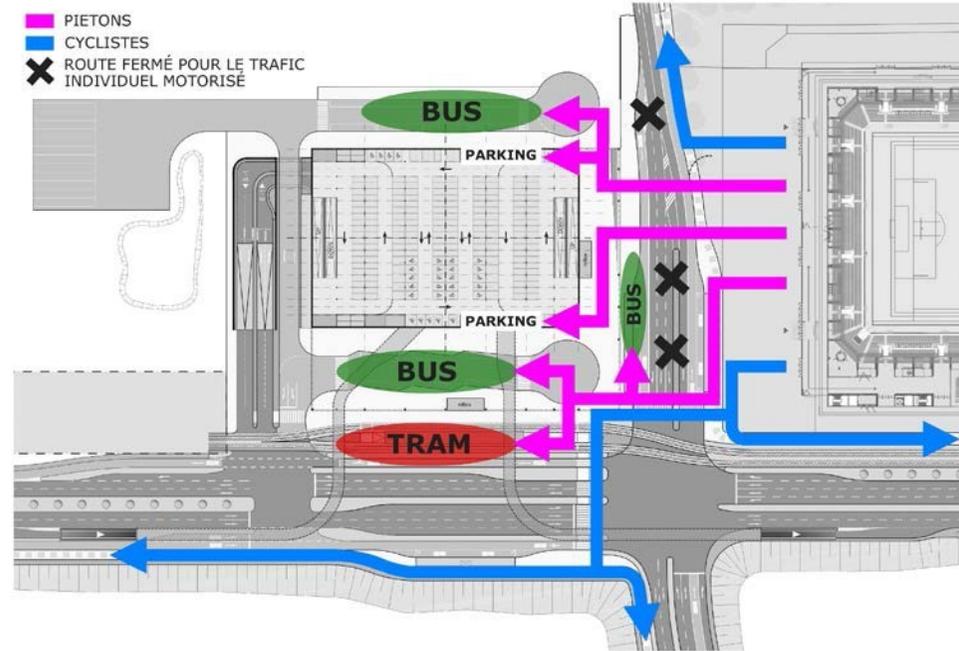
Administration des ponts et chaussées



Mobilité douce

Scénario

« Soir »



Mobilité douce

Scénario

« Après match »

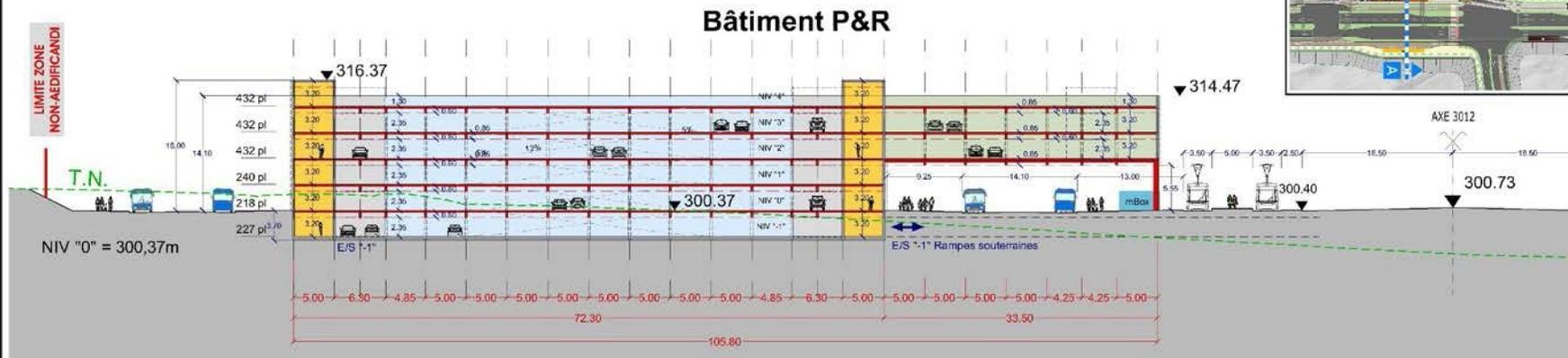


BÂTIMENT P&R

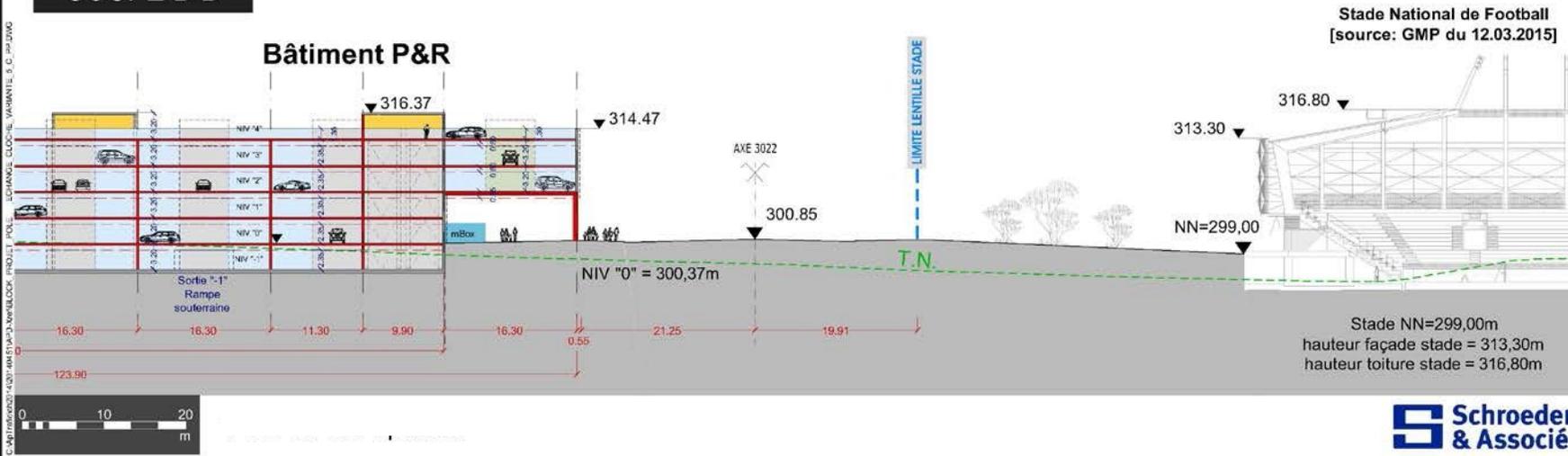
Coupes types A-A et B-B

TOTAL: 1981 places

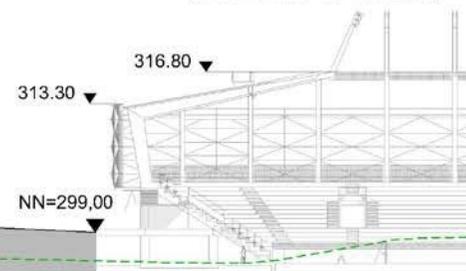
COUPE A-A



COUPE B-B

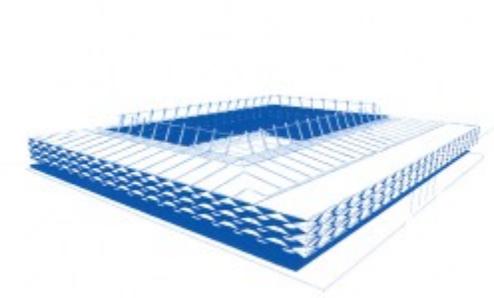


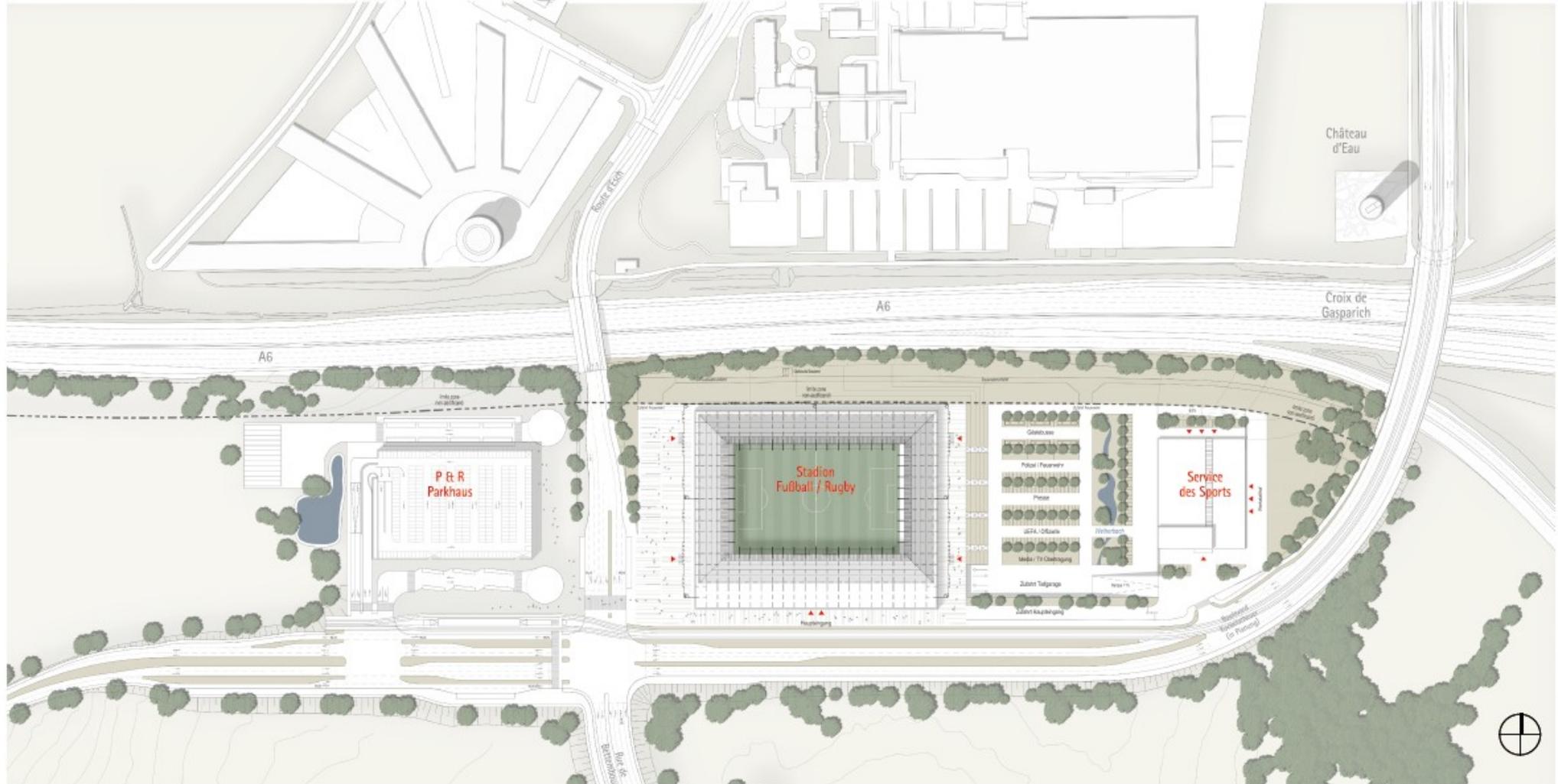
Stade National de Football
[source: GMP du 12.03.2015]



Stade NN=299,00m
hauteur façade stade = 313,30m
hauteur toiture stade = 316,80m

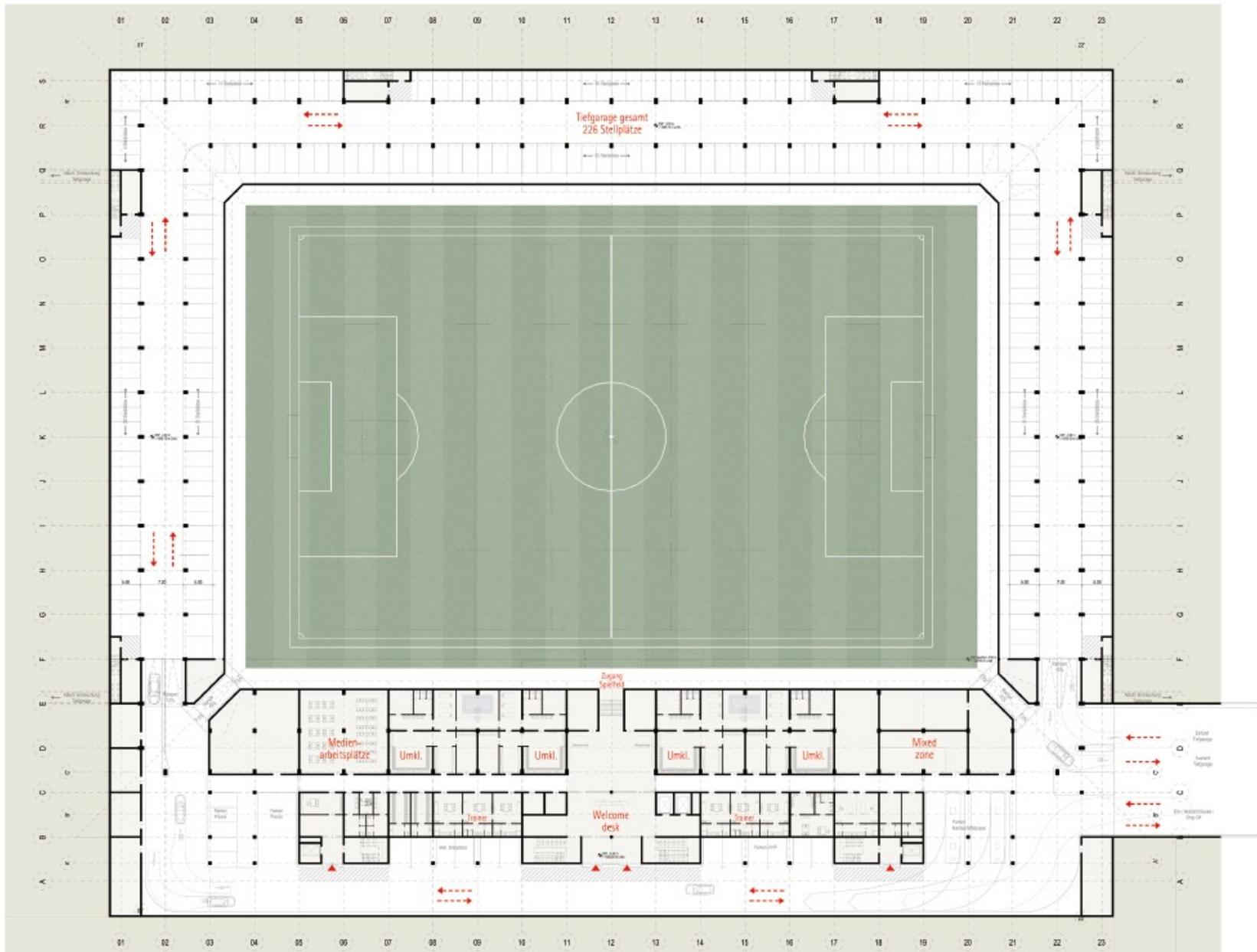
Nouveau Stade National de Football et Rugby



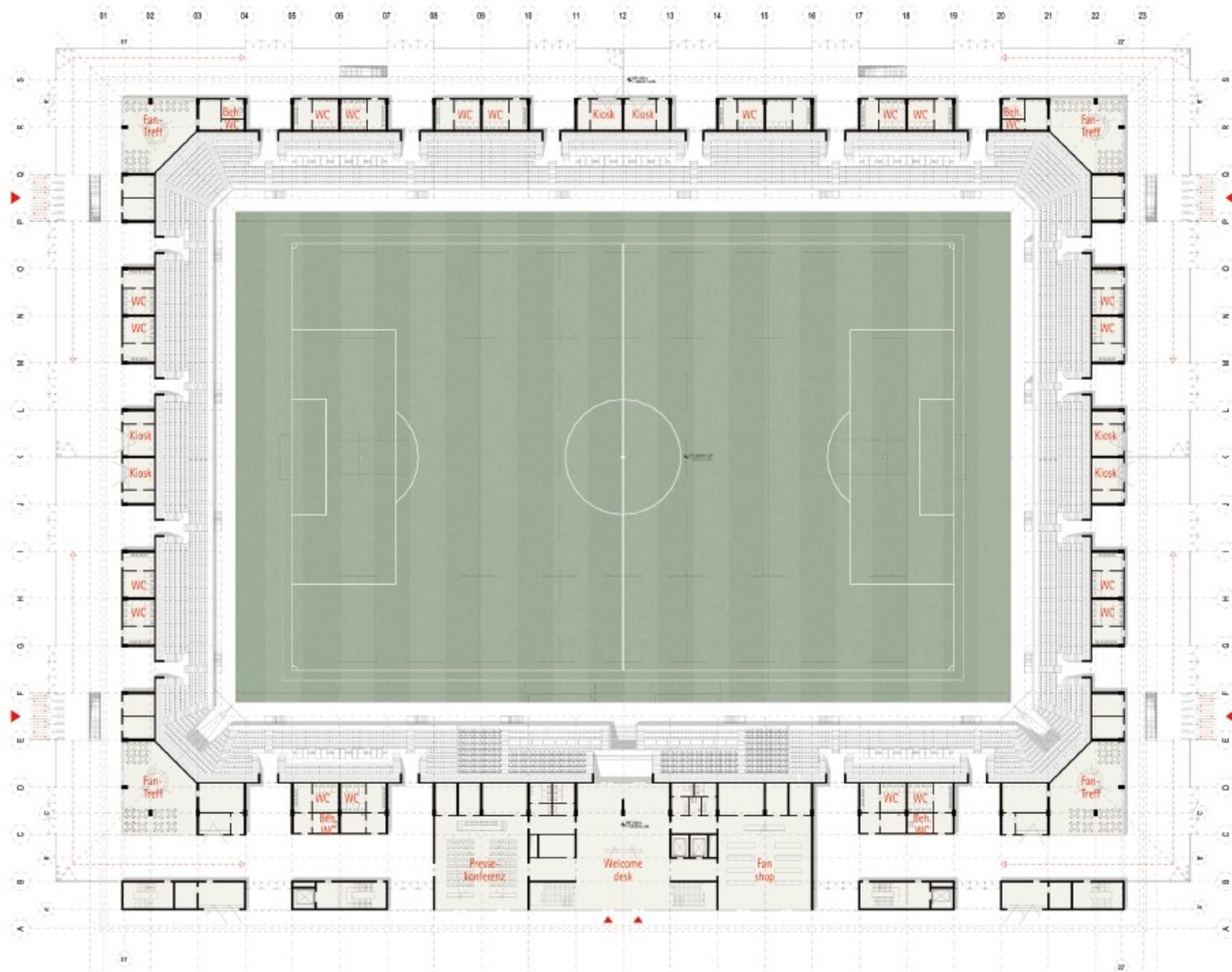




Übersichtsplan

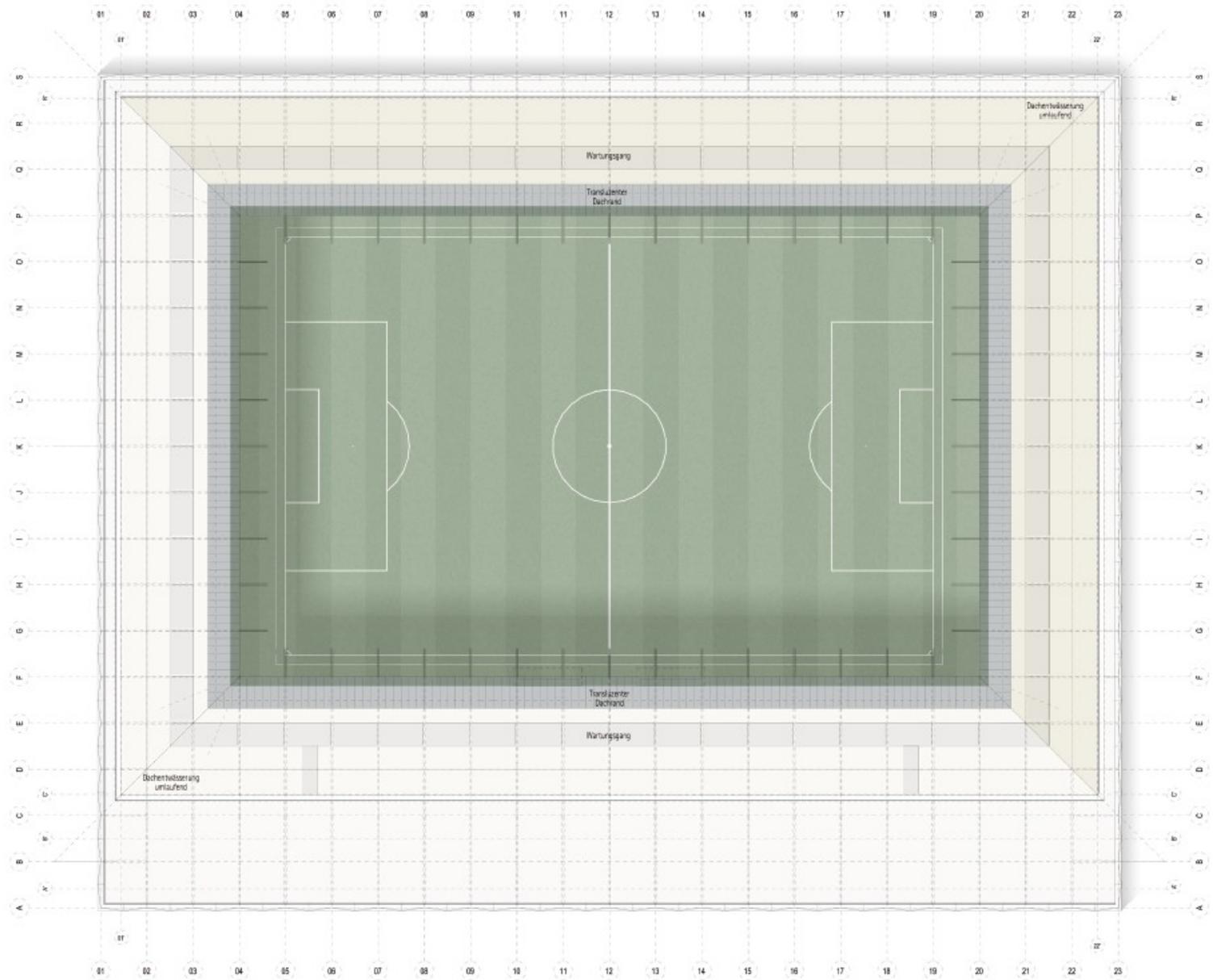


Grundriss Ebene U1

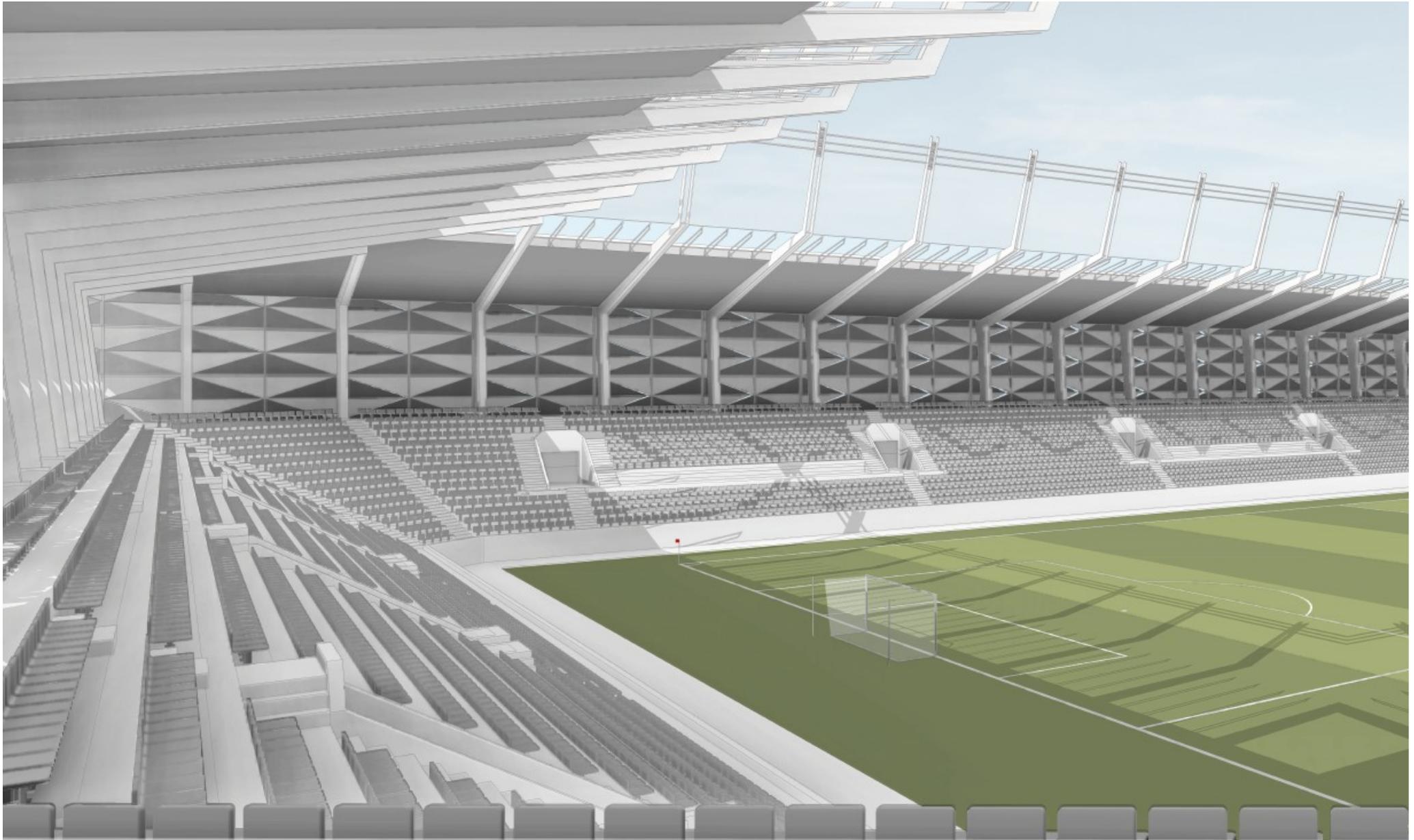


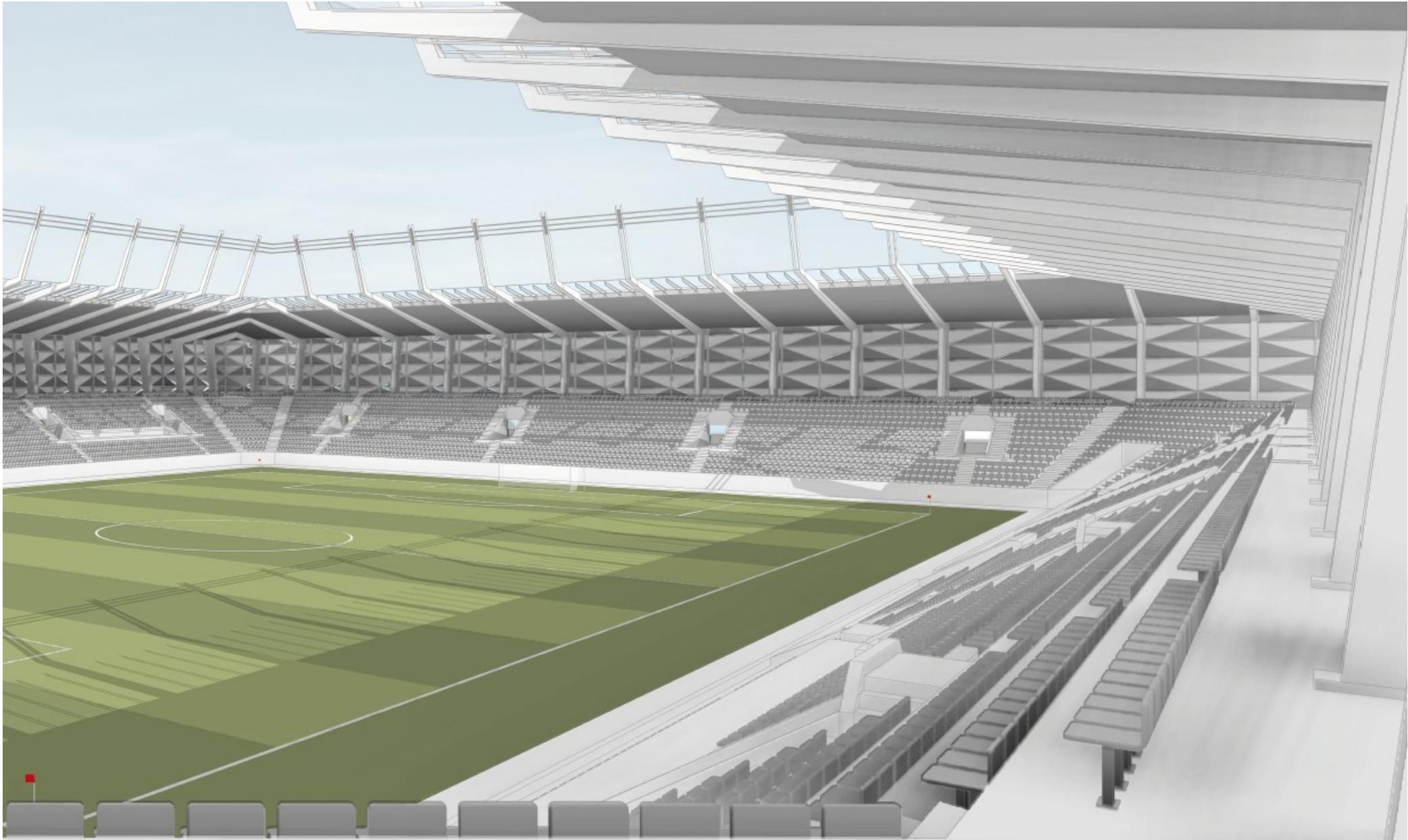


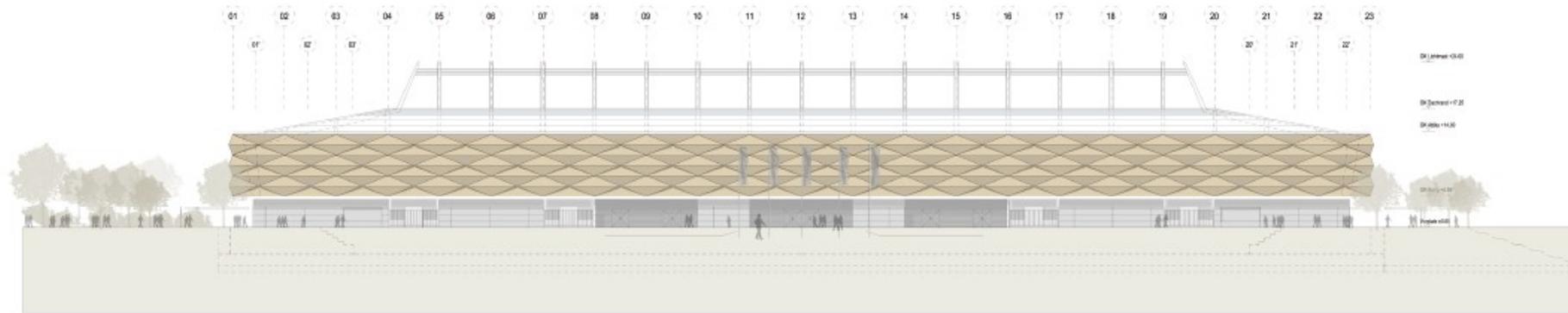




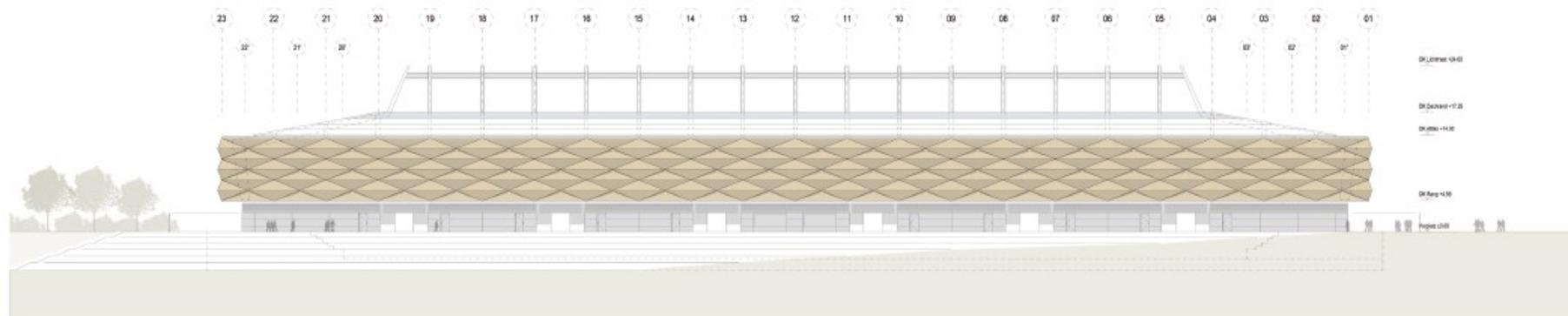
Dachaufsicht



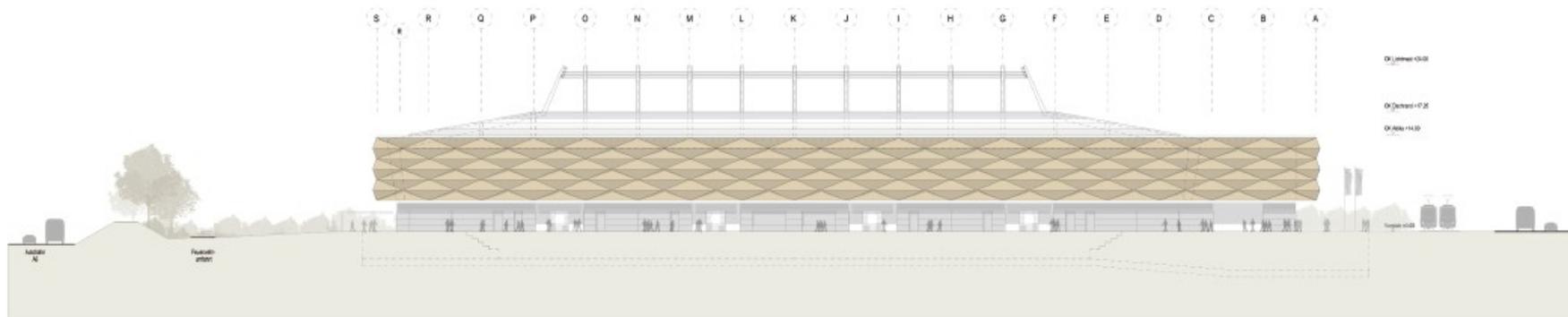




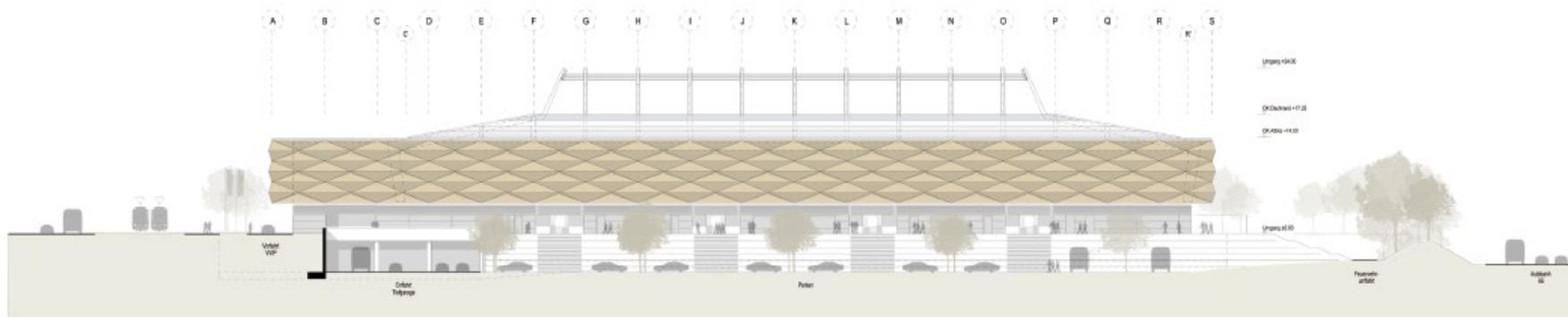
Ansicht Süd | Haupteingang



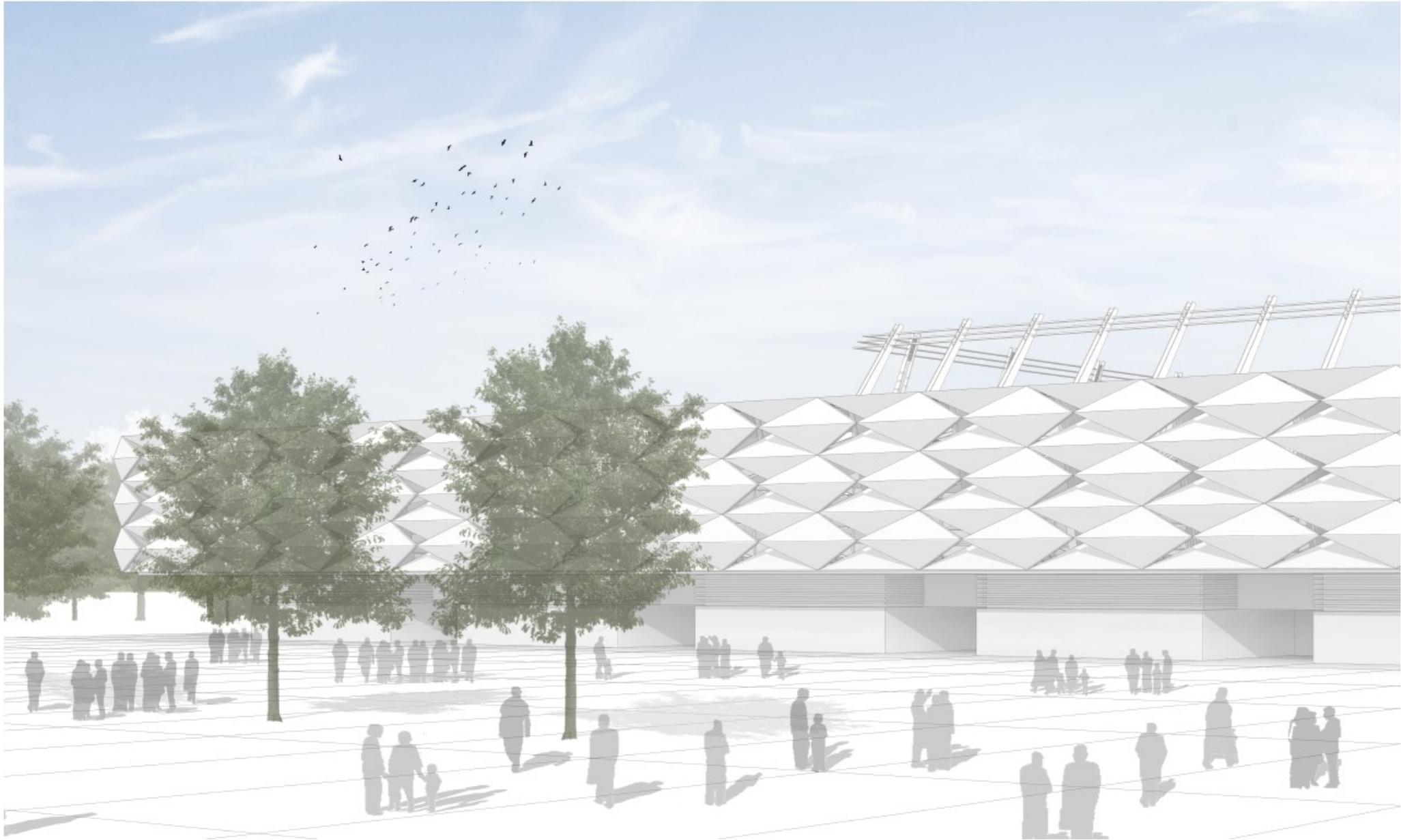
Ansicht Nord

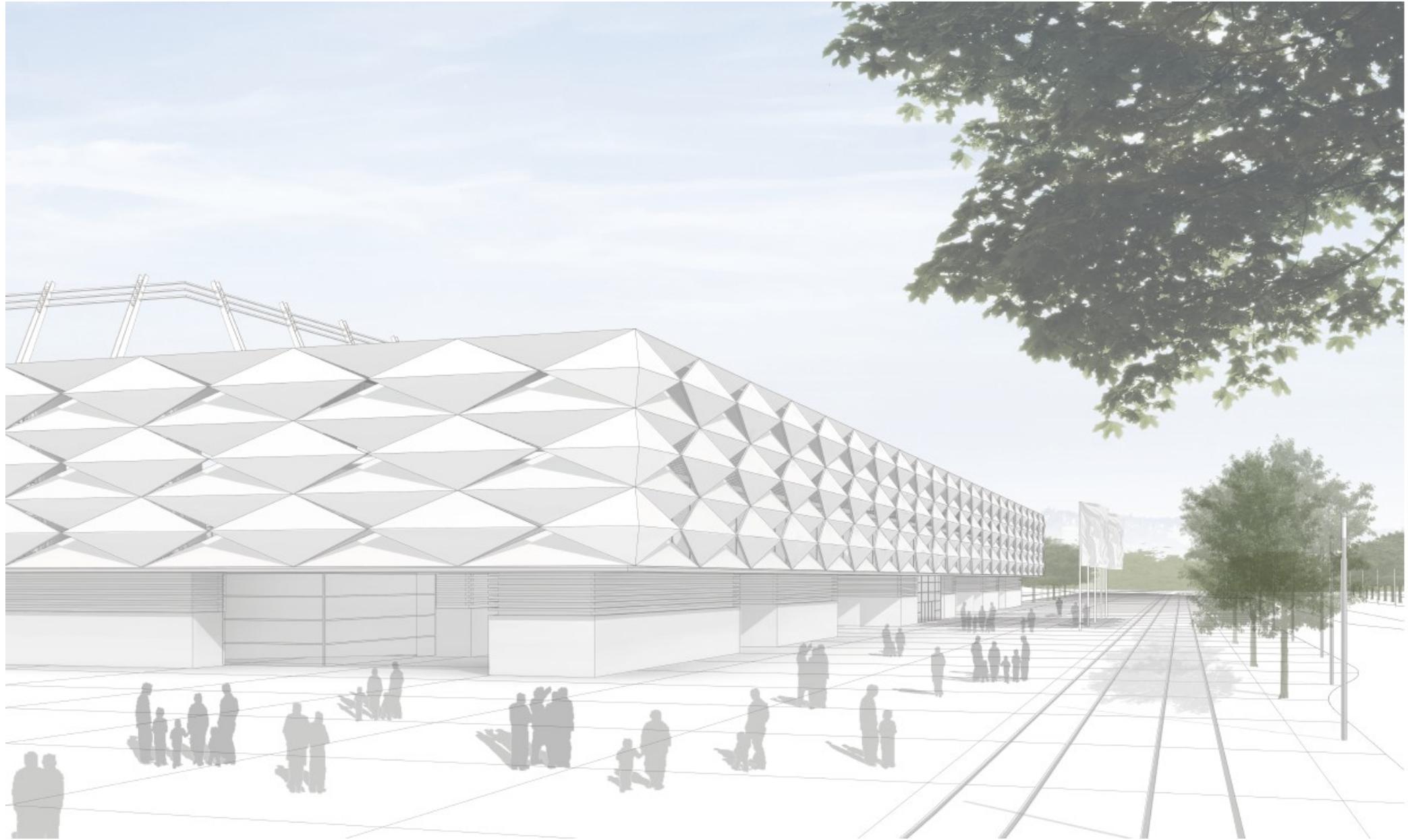


Ansicht West



Ansicht Ost





Estimation budgétaire

- Déviation provisoire du CR186 – Administration des Ponts & Chaussées (100%): 1 492 234 € ttc
- Projet de viabilisation du terrain “Lentille” – Ban de Gasperich Lot 3 – Ville de Luxembourg (100%): 4 919 350 € ttc
- Projet de construction d’un nouveau stade national
 - Ministère des sports (67%): 38 932 782 € ttc
 - Ville de Luxembourg (33%): 19 230 985 € ttc

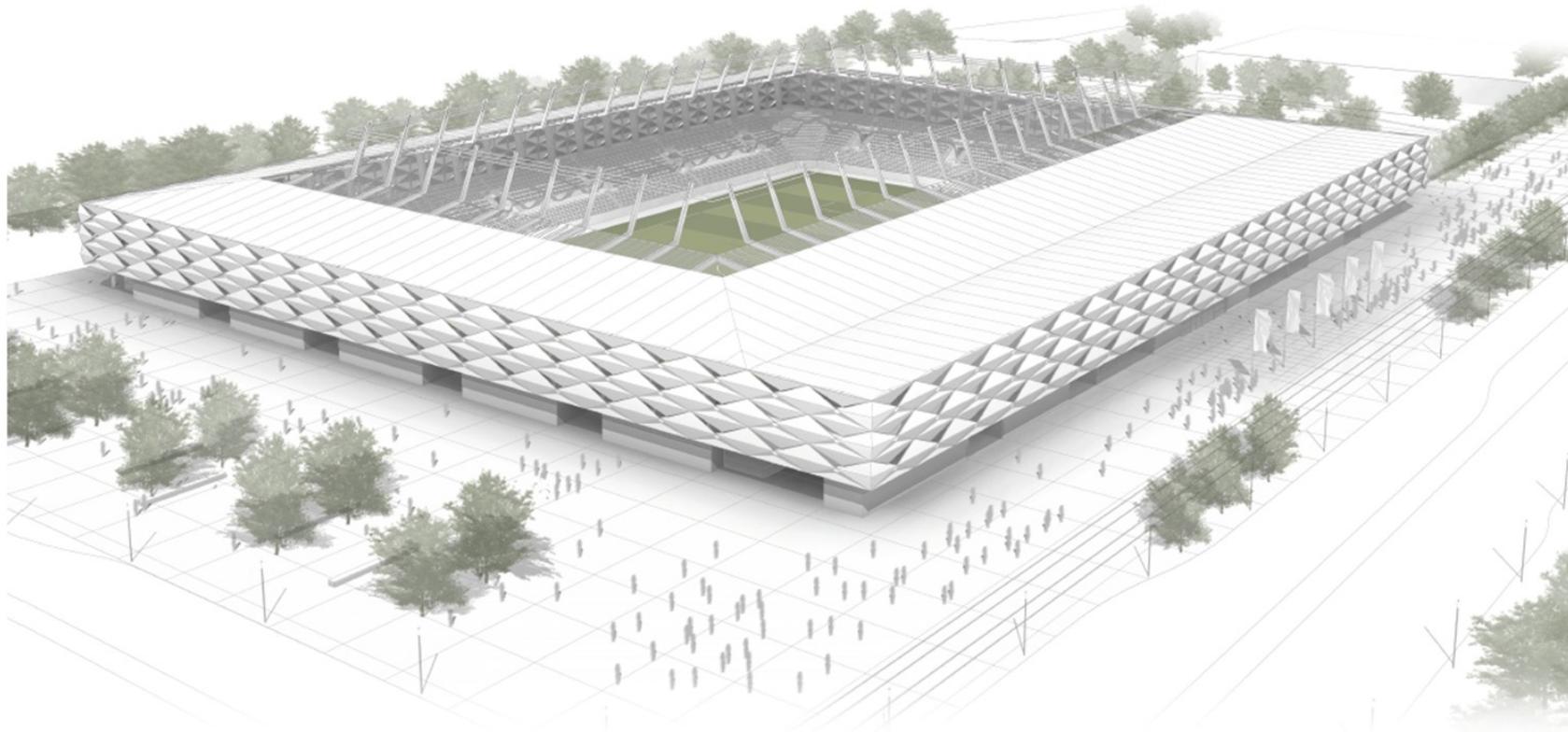
Calendrier du projet

- Présentation de l'avant-projet sommaire en fonction du programme de construction : 17 juillet 2015
- Présentation de l'avant-projet définitif : fin janvier 2016
- Présentation du projet définitif et décisions : fin juin 2016
- Exécution du projet :
 - Début des travaux : mi-janvier 2017
 - Fin du chantier : fin décembre 2018 – début janvier 2019

Ce calendrier ne tient pas compte des imprévus éventuels.

Une convention de construction et une convention d'exploitation seront conclues entre la Ville de Luxembourg et l'Etat luxembourgeois.

Merci pour votre attention!



Übersichtsplan